

Recommandations

visant la reprise de l'activité professionnelle musicale dans un contexte de pandémie

À l'intention de :

Monsieur Steven Guilbeault Ministère du Patrimoine Canadien

Le CQM

Le Conseil québécois de la musique (CQM) regroupe les organismes et les individus professionnels œuvrant dans le domaine de la musique de concert. Par ses activités, il travaille à la cohésion, à la reconnaissance, au développement et à la défense des intérêts du milieu musical québécois. Les présentes recommandations sont le résultat de consultations tenues auprès des membres du CQM les 5, 6 et 7 mai 2020.

Le CQM est conscient du travail colossal qui est actuellement réalisé par toutes les instances publiques afin de répondre aux impératifs que commande une crise telle que celle qui nous assaille en ce moment. La santé et la sécurité de tous sont les premiers critères qui doivent guider nos actions pour la reprise des activités professionnelles du milieu des musiques de concert et, lorsque ce sera possible, pour l'accueil du public en salle. Le milieu musical est prêt et souhaite signifier aux instances gouvernementales sa volonté à collaborer à une reprise rapide et sécuritaire de ses activités.

MISE EN CONTEXTE

Quelques constats

Alors que le confinement force le milieu musical à se tourner davantage vers les outils de diffusion numérique, les musiciens ne trouvent aucun moyen de générer un revenu décent avec les opportunités actuellement offertes sur le Web. Les habitudes de consommation sont conditionnées par une abondance de contenus gratuits ou à faibles coûts, qui ne saurait soutenir le coût réel de la création, de la production et de la diffusion des musiques de concert. Ainsi, pour assurer sa découvrabilité et son appréciation, la musique de concert québécoise doit se démarquer par une offre mondialisée et créative, tout en rivalisant avec les meilleurs et les géants, dont les moyens financiers sont incomparables face aux budgets souvent limités de nos membres.

D'autre part, la vente d'albums est remplacée par la lecture en continu (le streaming) et autres formules d'écoute en ligne qui offrent peu de revenus intéressants pour les musiciens.

Les travaux sur la révision de la loi sur le droit d'auteur et de la loi sur les télécommunications ainsi que la révision du rôle et de la juridiction du CRTC en matière de diffusion numérique sont, plus que jamais, nécessaires pour assurer un revenu décent aux compositeurs, musiciens et ensembles musicaux.

De plus, devant cette omniprésence du Web, la radio et la télévision ont délaissé graduellement les captations et diffusions de concerts. De nouveaux modèles d'affaires, inspirés du numérique, ont fait leur apparition et les ensembles se sont vus proposer des ententes de partage de risques et de propriété intellectuelle. Cependant, les cachets des musiciens pour les captations ont été revus à la baisse. Radio-Canada, notre diffuseur public, a lui aussi suivi ce courant idéologique qui a eu un impact important sur les revenus du milieu musical.

Dans ces conditions, les outils Web sont utilisés davantage à des fins de mise en marché pour entretenir l'image de marque des ensembles et pour maintenir le lien avec le public, plutôt que pour constituer une offre de produits musicaux numériques diversifiés. L'utilisation du Web dans ce contexte représente, pour les ensembles, un investissement plutôt qu'une source de revenus.

Ainsi, pour assurer leurs revenus, les musiciens et ensembles musicaux font ce qu'ils font le mieux, c'est-à-dire performer devant un auditoire en s'inscrivant dans l'offre de concerts vivants. Avec le confinement obligatoire, c'est l'ensemble des revenus de nos membres qui se sont taris. Les mesures sanitaires strictes et de distanciation sociale devront être respectées lors de la reprise des activités musicales, ce qui nécessitera une reprise lente des arts vivants. Il apparait donc évident que les revenus ne reviendront pas à la normale à court terme pour rencontrer les coûts associés à la création, la production et la diffusion de concerts et autres activités musicales.

Finalement, à la proposition d'innover dans les façons de faire et de rendre possible des modes de consommation de la culture différents de ce que les musiques de concerts ont offert jusqu'à maintenant, la réponse est simple. Les ensembles et les musiciens ont la capacité créative de la faire, encore faut-il qu'ils en aient les moyens. Leurs efforts doivent être soutenus par des modes de diffusion qui leur assureront des revenus consistants. Ceci ne sera possible que si le public est au rendez-vous et prêt à débourser pour avoir accès aux concerts, qu'ils soient vivants ou virtuels, traditionnels ou en réalité augmentée. Si les modes de consommation numérique demeurent sous l'égide de la gratuité pour tous, la population devra alors considérer la culture comme étant un bien essentiel et accepter qu'elle fasse partie des services collectifs payés par les impôts.





COVID 19 recommandations et pistes d'actions www.cqm.qc.ca

Mesures fédérales d'urgence

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Rares sont les ensembles qui comptent les musiciens parmi leurs employés salariés et qui peuvent leur garantir un emploi à temps complet. La grande majorité des musiciens sont des travailleurs autonomes. Ils cumulent plusieurs emplois diversifiés afin de joindre les deux bouts. Citons en exemple les interprètes qui sont aussi enseignants aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire, mais également en pratique privée. Ces charges de cours sont variables, mais pour la majorité des musiciens, elles ne représentent que quelques heures par semaine. Pendant la pandémie, plusieurs ont choisi de maintenir un lien avec leurs employeurs alternatifs, bien que ces revenus soient nettement insuffisants pour atteindre un seuil de 2000 \$ par mois. Ceux qui passent la barre de 1000 \$ par mois sont toutefois exclus de l'aide offerte par la Prestation canadienne d'urgence.

Contrairement à d'autres secteurs économiques ou les emplois à temps partiel représentent l'unique revenu d'un employé ou encore, un revenu d'appoint non essentiel pour le secteur de musique de concert, le cumul des emplois à temps partiel est essentiel pour garantir un revenu minimum de base aux compositeurs et musiciens.

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) est des plus pertinentes pour assurer la reprise des activités des ensembles musicaux en l'absence de revenus autonomes générés par les concerts ou les activités philanthropiques. Même si les activités sont au ralenti, les travailleurs culturels sont requis pour permettre aux ensembles de s'adapter, pour dresser un plan de relance et pour proposer des alternatives viables à court, moyen et long termes.



RECOMMANDATIONS

- CONSIDÉRANT QUE la reprise des activités se fera de façon progressive et que les mesures sanitaires imposées pour la sécurité de tous retarderont les activités de plusieurs musiciens et ensembles musicaux;
- CONSIÉDRANT QUE pendant la pandémie, plusieurs musiciens ont choisi de maintenir un lien avec leurs employeurs alternatifs qui leur rapporte un revenu nettement insuffisant pour atteindre un seuil de 2000 \$ par mois;
- **CONSIDÉRANT QUE** ceux qui passent la barre de 1000 \$ par mois sont toutefois exclus de l'aide offerte par la Prestation canadienne d'urgence;
- 1. IL EST RECOMMANDÉ de prolonger les mesures d'aide d'urgence mises en place tant et aussi longtemps que le milieu culturel ne retrouvera pas sa pleine capacité d'action.
- 2. IL EST RECOMMANDÉ d'assouplir les critères de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) afin que les travailleurs autonomes qui gagnent plus de 1000\$ par mois puissent atteindre un revenu minimum de 2000\$ par mois.
 - **CONSIDÉRANT QU**'il est énoncé dans la mission de Radio-Canada que le système canadien de radiodiffusion devrait :
 - servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
 - favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérées d'un point vu canadien;
 - que toutes les entreprises de radiodiffusion sont tenues de faire appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources créatrices et autres canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation à moins qu'une telle pratique ne s'avère difficilement réalisable en raison de la nature du service notamment, son contenu ou format spécialisé ou l'utilisation qui y est faite de langues autres que le français ou l'anglais qu'elles fournissent, auquel cas elles devront faire appel aux ressources en question dans toute la mesure du possible;
 - répondre aux intérêts et goûts de ceux que la programmation offerte au grand public laisse insatisfaits et comprendre des émissions consacrées aux arts et à la culture;



- CONSIDÉRANT QUE Radio-Canada, devant l'omniprésence du Web, la radio et la télévision ont délaissé graduellement les captations et diffusions de concerts;
- 3. IL EST RECOMMANDÉ de solidifier et d'accroître le mandat du diffuseur public, Radio-Canada, en ce qui a trait à la production et la diffusion de contenus artistiques originaux sur les plateformes existantes (radios, télévisions, Web).
 - CONSIDÉRANT QUE la reprise des activités se fera de façon progressive et que les mesures sanitaires imposées pour la sécurité de tous retarderont les activités de plusieurs musiciens et ensembles musicaux;
 - CONSIDÉRANT QUE les revenus ne reviendront pas à la normale à court terme pour rencontrer les coûts associés à la création, la production et la diffusion de concerts et autres activités musicales;
 - **CONSIDÉRANT QUE** les efforts des musiciens et des ensembles pour s'adapter à de nouveaux modes de diffusion doivent être soutenus;
- 4. IL EST RECOMMANDÉ de solidifier le rôle du Conseil des arts du Canada et de Patrimoine Canadien et par ce dernier, de Musicaction et de FACTOR, afin de soutenir les initiatives du milieu pendant la sortie de crise et la relance.

GAFAM

- CONSIDÉRANT QUE les sociétés GAFAM ont augmenté drastiquement leurs revenus durant la pandémie au détriment d'artistes qui ne reçoivent aucune rémunération pour le contenu qu'ils ont fourni en ligne;
- **CONSIDÉRANT QUE** le Rapport Yale recommande l'imposition des géants du Web à hauteur de 3 % de leurs revenus de publicité et de partage de données;
- CONSIDÉRANT QUE les droits d'auteurs ne sont pas adaptés au modèle actuel de diffusion numérique;
- CONSIDÉRANT QUE la majorité du contenu numérique consommé au Québec est du contenu culturel:
- 5. IL EST RECOMMANDÉ de légiférer sur le respect des droits liés aux contenus numériques et sur la redistribution équitable des revenus;
- 6. ET IL EST RECOMMANDÉ d'imposer les géants du Web et fournisseurs de service de télécommunication afin de créer un fonds qui vise à soutenir le milieu culturel et musical.

